



Baccalauréat professionnel Aménagements Paysagers

4
niveau



Professionnel du paysage, il est amené à réaliser l'entièreté d'un aménagement : terrassement, maçonnerie, arrosage intégré, structures bois, plantations, engazonnement et l'entretien de celui-ci dans une optique de durabilité.

Conditions d'admission et procédure

- Avoir suivi une seconde de la spécialité
- **Ou** être titulaire d'un diplôme de niveau 3 de la spécialité
- **Ou** sur dérogation, issue d'une autre seconde ou titulaire d'un diplôme de niveau 4 d'une autre spécialité ou 3 ans d'activités professionnelles dans le domaine
- **Au-delà de 29 ans** possible sous condition : contacter le CFA
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- **AFFELNET** ou **dossier de candidature** à demander auprès du CFA
- **Entretien de positionnement** avec l'équipe pédagogique (*individualisation du parcours possible*)

Caractéristiques de la formation

> Objectifs

- Atteindre une **qualification technique et professionnelle**.
- **Former de futurs professionnels** du secteur de l'entretien et de la création des parcs - jardins - espaces verts au sein d'entreprises du paysage, des services d'espaces verts des communes - collectivités territoriales - syndicats intercommunaux paysagistes qualifiés, voire chefs de chantier ou responsables des espaces verts après quelques années d'expérience.
- **Poursuite possible d'études** : BTSa Aménagements Paysagers, CS Arboriste Élagueur, maçonnerie...

> Organisation de la formation

- Formation d'une durée de **1350 h** maximum
- Démarrage de la formation en **septembre**
- **Délai d'accès à la formation** : au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat.
- **Alternance** :
 - 19 semaines de cours au CFA et 33 semaines en entreprise (*dont 5 semaines de congés payés*) en 1^{ère} année.
 - 20 semaines de cours au CFA et 32 semaines en entreprise (*dont 5 semaines de congés payés*) en 2^{ème} année.

> Modalités d'évaluation et délivrance du diplôme

- Certification du diplôme : Contrôles en cours de formation et épreuves terminales.

Pédagogie

> Contenu de la formation

Domaine commun

Français, Anglais, Education Physique et Sportive, Education Socio Culturelle, Histoire-Géographie, Écologie, Mathématiques, Informatique, Sciences physiques, Biologie végétale.





Domaine professionnel

Technologies paysagères, analyse du paysage, machinisme, reconnaissance des végétaux, fonctionnement de l'entreprise, formation de conduite en sécurité.

> Les plus de la formation

- **Projet d'aménagement paysager**
- **Attestation valant CACES**
- **Stage Erasmus à l'étranger** (*unité facultative mobilité*)
- **Concours** : Meilleurs apprentis de France, Olympiades des métiers, Reconnaissance des Végétaux...

> Accompagnement & moyens pédagogiques

- **Entretien avec l'équipe pédagogique** et soutien scolaire
- **Aménagements de parcours individualisé**
- **Appui à la signature du contrat d'apprentissage**
- **Salle informatique - Centre de ressources**
- **Mise en situation professionnelle - Plateaux techniques**
- **3 ha en agriculture biologique, 3 ha de parc paysager, domaine de 42 ha écolabellisés avec forêt éco-gérées, 1 arboretum**

> Insertion et indicateurs

- **Indicateurs sur** : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>
- 100 % de réussite aux examens
- 88 % de satisfaction
- **Après la formation** 39 % en poursuite d'études et 61 % en emploi

Frais, salaire, et aides

- **Formation gratuite** : les coûts de formation sont pris en charge par les Organismes Financeurs de l'Apprentissage (OPCO).
- **Simulation de la rémunération et des aides** : alternance.emploi.gouv.fr
- **Aide possible aux frais annexes** (*hébergement, restauration, premier équipement, permis*).
- **Salaire des apprentis**
(% du SMIC pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti)

Période d'apprentissage / Âge	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^{ème} année	55 %	67 %	78 %	100 %

Hébergement, transport et restauration

- **Internat** au Lycée de l'Aulne, Châteaulin
- **Navette possible** entre le lycée de l'Aulne à Châteaulin et Kerliver et/ou la gare de Châteaulin et Kerliver
- **Demi-pension** : déjeuner possible sur place



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver 29460 HANVEC
Tél : 02 98 20 00 08
cfppa.hanvec@educagri.fr
www.cm29.educagri.fr

Coordinatrices de formation :
Camille TRONEL et Mathilde BARRÉ

